

RCS : RENNES  
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01628  
Numéro SIREN : 301 252 870  
Nom ou dénomination : QUARON

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2020 sous le numéro de dépôt 3809

# Greffe du tribunal de commerce de Rennes



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/3809

Déposant :

Nom/dénomination : QUARON

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 301 252 870

N° gestion : 2005 B 01628

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS QUARON SAS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>14</u>				
Adresse de l'entreprise <u>3 Rue de la Buhotière 35091 Rennes</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>3 0 1 2 5 2 8 7 0 0 0 1 4 4</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, <u>29 02 2020</u>	N-1 <u>31 12 2018</u>			
		Brut <u>1</u>	Amortissements, provisions <u>2</u>			
		Net <u>3</u>	Net <u>4</u>			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	94 628 AC	40 953	53 674	75 702
		Frais de développement * CX	23 818 CQ	23 691	126	1 928
		Concessions, brevets et droits similaires AF	1 897 824 AG	243 516	1 654 307	1 033 343
		Fonds commercial (1) AH	1 785 523 AI		1 785 523	1 785 523
		Autres immobilisations incorporelles AJ	1 054 883 AK	1 030 486	24 396	31 298
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	204 888 AM		204 888	210 106
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	2 671 536 AO	829 691	1 841 844	1 822 650
		Constructions AP	10 724 288 AQ	3 615 832	7 108 455	4 956 384
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	9 028 763 AS	4 292 856	4 735 906	2 805 238
		Autres immobilisations corporelles AT	14 564 000 AU	11 067 210	3 496 789	3 828 277
		Immobilisations en cours AV	1 594 062 AW		1 594 062	4 732 294
		Avances et acomptes AX	9 340 AY		9 340	9 340
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU	1 796 629 CV	51 271	1 745 358	3 294 012
		Créances rattachées à des participations BB		BC		
Autres titres immobilisés BD			BE			
Prêts BF		5 302 732 BG		5 302 732	8 205 012	
Autres immobilisations financières* BH		3 895 BI		3 895	3 872	
<b>TOTAL (II) BJ</b>		50 756 815 BK	21 195 511	29 561 303	32 794 986	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	481 867 BM		481 867	485 910
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT	11 076 019 BU	115 762	10 960 257	12 076 752
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	223 583 BW		223 583	260 555
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	2 911 793 BY	93 392	2 818 400	1 388 146
		Autres créances (3) BZ	24 912 180 CA		24 912 180	14 505 872
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	1 324 182 CG		1 324 182	1 600 055	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	249 723 CI		249 723	109 876	
	<b>TOTAL (III) CJ</b>	41 179 350 CK	209 154	40 970 195	30 427 168	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO</b>		91 936 165 IA	21 404 666	70 531 499	63 222 155	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS QUARON SAS			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 9 232 314 .....)	DA	9 232 314	9 232 314
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	28 212	28 212
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	923 231	923 231
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	6 952 888	5 167 956
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	8 737 924	5 421 292
	Subventions d'investissement	DJ	100 000	100 000
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	25 974 570	20 873 006
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	1 642 386	1 632 488
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	1 642 386	1 632 488
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 543 923	3 900 370
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	1 911 070	1 033 597
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 261 344	21 403 674
	Dettes fiscales et sociales	DY	7 445 630	5 713 665
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	909 374	1 053 283
	Autres dettes	EA	7 843 198	7 612 068
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	42 914 541	40 716 660
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	70 531 499	63 222 155
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	41 508 498	37 954 169	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



*Handwritten signature*

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SAS QUARON SAS								Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	191 844 584	FB	3 086 070	FC	194 930 654	163 148 924	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	3 662 746	FH	122 188	FI	3 784 935	2 876 441	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	195 507 331	FK	3 208 258	FL	198 715 589	166 025 366	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	46 349		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	347 384	990 735	
	Autres produits (1) (11)					FQ	269 934	253 951	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	199 379 258	167 270 052
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	129 004 275	116 531 050	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 124 742	(1 339 090)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	6 249 149	5 331 349	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	4 043	(34 319)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	24 939 724	19 981 304	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 131 779	1 800 833	
	Salaires et traitements*					FY	13 979 430	10 816 862	
	Charges sociales (10)					FZ	5 184 274	4 623 035	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	3 568 629	2 577 867
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	8 644	8 900
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	152 350	49 600	
	Autres charges (12)					GE	271 456	392 385	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	186 618 501	160 739 778
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	12 760 756	6 530 274	
opérations en communi	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	922	667	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	156 636	181 807	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		10 059	
	Différences positives de change					GN	114	50	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	157 672	192 585
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	69 082	61 910	
	Différences négatives de change					GS	158	273	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	69 240	62 183
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	88 432	130 401	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	12 849 189	6 660 675	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON SAS</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	812 541	995 726	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	2 670 577	1 220 157	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	2 125 540	1 723 208	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	5 608 659	3 939 092	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	102 223	122 269	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	3 250 711	1 607 528	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	129 971	258 615	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	3 482 907	1 988 413	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	2 125 751	1 950 679	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	1 889 252	1 012 559	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	4 347 765	2 177 504	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	205 145 590	171 401 730	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	196 407 665	165 980 438	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	8 737 924	5 421 292	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	79 394	81 962
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	113 439	155 125
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	152 558	177 086
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	283 186	245 613
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS <b>A5</b>					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		60	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>			
		Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>			
(7)	joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
SUR OPERATION DE GESTION :						
Ajustements Clients			24 719	192 697		
Ajustements Fournisseurs			0	120 000		
Ajustements Divers			18 902	136		
Ajustements Emballages			58 601	499 708		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
Achats stockés			2 729	11 902		
Achats non stockés			1 154	0		
Autres Achats			14 644	8 319		
Impôts				12 170		
Salaires & Charges			22	484		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.





Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON SAS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
												3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ	118 446		D8			D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	4 160 923		KE			KF	782 384				
CORPORELLES	Terrains				KG	2 626 258		KH			KI	45 278				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	5 015 992		KK			KL	2 429 957				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN			KO					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	3 043 065		KQ			KR	235 273			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	6 442 200		KT			KU	2 613 766			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	7 355 937		KW			KX	122 662				
	Matériel de transport*				KY	24 833		KZ			LA	61 827				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	586 595		LC			LD	47 883				
	Emballages récupérables et divers *				LE	5 768 182		LF			LG	3 587 302				
	Immobilisations corporelles en cours				LH	4 732 294		LI			LJ	1 838 928				
	Avances et acomptes				LK	9 340		LL			LM	0				
	<b>TOTAL III</b>				LN	35 604 700		LO			LP	10 982 879				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T				
Autres participations				8U	3 345 283		8V			8W						
Autres titres immobilisés				1P			1R			1S						
Prêts et autres immobilisations financières				1T	8 208 884		1U			1V	23					
<b>TOTAL IV</b>				LQ	11 554 168		LR			LS	23					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	51 438 238		ØH			ØJ	11 765 287					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4				
						1		2								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN			CØ	0		DØ	118 446		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO			LV	187		LW	4 943 119		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP			LX	0		LY	2 671 536		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA	0		MB	7 445 950		MC		
		Sur sol d'autrui			IR			MD			ME			MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS			MG	0		MH	3 278 338		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	27 203		MJ			MK	9 028 763		ML		
	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU	0		MM			MN	7 478 599		MO			
	Matériel de transport			IV	0		MP			MQ	86 660		MR			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	31 139		MS			MT	603 339		MU			
	Emballages récupérables et divers *			IX	2 960 084		MV			MW	6 395 400		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY	4 977 160		MZ			NA	1 594 062		NB			
Avances et acomptes			NC	0		ND			NE	9 340		NF				
<b>TOTAL III</b>			IY	7 995 587		NG			NH	38 591 991		NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW		
	Autres participations				IO	1 548 653		ØX	1 548 653		ØY	1 796 629		ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1			2B			2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2 902 280		2E	2 902 280		2F	5 306 627		2G		
	<b>TOTAL IV</b>				I3	4 450 934		NJ	4 450 934		NK	7 103 257		2H		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				I4	12 446 709		ØK	12 446 709		ØL	50 756 815		ØM			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



Exercice N clos le : 29022020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS QUARON SAS

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON SAS</u>								Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY	40 815	EL	23 830	EM	0	EN	64 645	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	1 100 651	PF	173 351	PG	0	PH	1 274 002	
Terrains		PI	803 607	PJ	26 084	PK	0	PL	829 691	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 462 548	PN	287 747	PO	0	PQ	1 750 296	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	1 640 124	PW	225 411	PX	0	PY	1 865 536	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 636 962	QA	676 798	QB	20 904	QC	4 292 856	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	6 459 007	QE	202 696	QF	0	QG	6 661 704	
	Matériel de transport	QH	24 833	QI	2 533	QJ	0	QK	27 367	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	484 320	QM	69 958	QN	31 139	QO	523 140	
	Emballages récupérables et divers	QP	2 939 108	QR	1 880 215	QS	964 325	QT	3 854 998	
<b>TOTAL III</b>		QU	17 450 513	QV	3 371 448	QW	1 016 369	QX	19 805 591	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	18 591 980	ØP	3 568 629	ØQ	1 016 369	ØR	21 144 240	
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	
Autres immob. incor- porelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	
Autres immobilisations corporelles	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	
	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM					NO	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	{ – d'exploitation – financières – exceptionnelles	UE	UE	UF	
		UG	UG	UH	
		UJ	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 <sup>c</sup> du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	5 302 732	UR	0	US	5 302 732			
	Autres immobilisations financières		UT	3 895	UV	327	UW	3 568			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	102 898		102 898					
	Autres créances clients		UX	2 808 894		2 808 894					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 164		3 164					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	8 629		8 629					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	208 302		208 302				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	604 688		604 688				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	53 707		53 707				
		Divers		VP	70		70				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	24 033 618		24 033 618					
	Charges constatées d'avance		VS	249 723		249 723					
	<b>TOTAUX</b>			VT	33 380 325	VU	28 074 024	VV	5 306 300		
RENVois	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	2 902 280					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 543 923		1 137 879		1 406 043			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 911 070		1 911 070						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 261 344		22 261 344						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 748 036		1 748 036						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 378 739		1 378 739						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 368 933		2 368 933					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 178 508		1 178 508					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	771 412		771 412					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	909 374		909 374						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 843 198		7 843 198						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	42 914 541	VZ	41 508 498		1 406 043			
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	780	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 356 447	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					



*Handwritten signature*

Désignation de l'entreprise : SAS QUARON SAS		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 29/02/2020						
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	8 737 924			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	93 460	XE	127 680		
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	34 220				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	2 306 223	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	2 321 779		
	Amendes et pénalités	WJ	15 556	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	4 556 067		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	0	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	7 549		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
						TOTAL I	WR	15 750 999		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	1 362 013	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	0	
			- imposées au taux de 0 %					WH	0	
			- imposées au taux de 19 %					WP	0	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	XG	30 006		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
				Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						TOTAL II	XH	1 392 019		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	14 358 979			
				déficit (II moins I)				XJ	0	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	14 358 979	XO	0	





Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	<b>K4</b>		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	<b>K5</b>		
Déficits reportables (différence K4-K5)	<b>K6</b>		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	<b>YJ</b>		0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	<b>YK</b>		0
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	<b>ZT</b>		1 328 828
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *	<b>ZV</b>		<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *			
Provisions Personnel	<b>8X</b>	64 099	<b>8Y</b> 101 300
Participation	<b>8Z</b>	1 889 252	<b>9A</b> 1 012 559
Provision IDR	<b>9B</b>	70 330	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *			
Provision pour dépréciation de stocks	<b>9D</b>	0	<b>9E</b> 8 248
	<b>9F</b>		<b>9G</b>
	<b>9H</b>		<b>9J</b>
Charges à payer			
Organic	<b>9K</b>	282 542	<b>9L</b> 235 336
	<b>9M</b>		<b>9N</b>
	<b>9P</b>		<b>9R</b>
	<b>9S</b>		<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b> 2 306 223	<b>YO</b> 1 362 013
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON SAS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD	1 784 932					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	5 421 292		Dividendes		ZE	3 636 360					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	5 421 292		Report à nouveau		ZG						
										<b>TOTAL II</b>		ZH	5 421 292
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT	3 473 748		2 263 079					
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	3 055 362		2 380 899					
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU	696 743		555 347					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	325 060		299 949					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	17 388 808		14 482 028					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	24 939 724		19 981 304					
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 070 497		817 806					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	1 061 282		983 027					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 131 779		1 800 833					
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	35 373 638		29 637 021					
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	12 217 877		12 167 777					
DIVERS	Montant brut des salaires *				ØB	13 394 091							
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



*Handwritten signature*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS QUARON SAS</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1	Matériels & Outillages	27 203		20 904	6 299	
	2	Matériels & Mobiliers de bu	31 139		31 139	0	
	3	Emballages	2 960 084		964 325	1 995 758	
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	0	(6 299)	(6 299)		0	
	2	0	0			0	
	3	1 119 882	(875 876)	(875 876)		0	
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			(882 175)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS QUARON SAS Néant  \*

<p>❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés</p> <p>❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu</p>	<p>Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .</p> <p>Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.</p> <p>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.</p>
--	--

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



*Handwritten signature*

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS QUARON SAS</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> e alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS QUARON SAS

Néant \*

Exercice ouvert le : 01.01.2019 et clos le : 29.02.2020 Durée en nombre de mois 14

## DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	285
Dont apprentis	YF	11
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

## CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	198 715 589
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	1 762 914
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	283 186
TOTAL 1	OX	200 761 690

<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	190 540
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	46 349
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	236 889

<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats	ON	138 119 954
Variation négative des stocks	OQ	1 128 785
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	19 017 832
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	69 641
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	158 017
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	158 494 232

<b>IV Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 42 504 347

<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	42 504 347

## Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	0
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 29022020 N° SIRET 3 0 1 2 5 2 8 7 0 0 0 1 4 4
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS QUARON SAS
ADRESSE (voie) 3 Rue de la Buhotière
CODE POSTAL 35091 VILLE Rennes

Table with 4 columns: Description, Code, Value, Code. Rows for total number of associates and total number of shares.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ZZZ Dénomination QUARON BETEILIGUNG GMBH
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100 Nb de parts ou actions 404 040
Adresse : N° Voie AM STADTHOLZ 37
Code Postal 33609 Commune BIELEFELD Pays DE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 29022020

N° SIRET

3 0 1 2 5 2 8 7 0 0 0 1 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS QUARON SAS

ADRESSE (voie)

3 Rue de la Buhotière

CODE POSTAL

35091

VILLE

Rennes

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

LUBRO

N° SIREN (si société établie en France)

487769192

% de détention

100

Adresse :

N°

3

Voie

Rue Henri Becquerel

Code Postal

93270

Commune

SEVRAN

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032











# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD**  
2020

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	29022020		Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS QUARON SAS	3 Rue de la Buhotière BP 89152 35091 Rennes
SIRET	3 0 1 2 5 2 8 7 0 0 0 1 4 4
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
3 Rue de la Buhotière BP 89152 Saint Jacques de la Lande 35091 Rennes	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Commerce de gros (commerce interentrepri	<input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	14 358 980	Bénéfice imposable à 28%	0
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case <input type="checkbox"/>	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/> dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé : Navison	

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : .....	
Tél. : .....	
- du conseil : .....	
Tél. : .....	
- du CGA ou du viseur conventionné : .....	
Tél. : .....	
- N° d'agrément : .....	

Cegid Group



G



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS QUARON SAS du 01012019  
Adresse 3 Rue de la Buhotière 35091 Rennes au 29022020

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE					
1	M LAFABREGUE Bruno Dir Technique & Opération	1 Rue du Château d'eau 77540 COURPALAY FR								
2	M NGUYEN-DUHAMEL Patrick Dir Admin et Financier CFO	59 Avenue de la Source 94130 NOGENT SUR MARNE FR								
3	M MINNAERT Stéphane Dir Commercial	28T Rue du Maréchal Joffre 78110 LE VESINET FR								
4	M GODINOT Eric Dir Cial H&D/Usine Rns	64 Le Feuil 35520 MELESSE FR								
5	M MOUTON Jean Pierre Dir Région	Les Grands Malais 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE FR								
6	M PENICAUD Philippe Dir Technique	2 Avenue du Canada 35200 RENNES FR								
7	Mme MONFORT Régine Dir Ressources Humaines	17 Allée Gallo Romaine 35310 MORDELLES FR								
8	M COSNEFROY Christophe Dir de site	7 Allée des Noisetiers 69380 LISSIEU FR								
9	M BENOIT Cyril Dir Région	6 Rue du Rompis 79500 saint martin les melle FR								
10	M OLIVA Eric Dir Grands Comptes & Développement	6 Allée de la Cornillière 35520 LA MEZIERE FR								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					FRAIS DE VOYAGES ET DE DÉPLACEMENTS (v. notice 6)			DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)				
1	2	3	4	5	6	7	8	9		
1	334 000		4 630	338 630	37 009	28 989		404 628		
2	255 000		4 652	259 652	29 627	19 956		309 235		
3	196 100		2 623	198 723	27 752	18 687		245 162		
4	177 641		2 393	180 034	20 148	10 750		210 932		
5	148 891		2 834	151 725	13 792	10 692		176 209		
6	142 001		2 627	144 628	22 570	5 587		172 785		
7	129 791		2 621	132 412	9 419	1 202		143 033		
8	123 091		2 864	125 955	15 139	3 243		144 337		
9	121 591		2 698	124 289	10 378	11 336		146 003		
10	120 621		2 202	122 823	18 462	11 010		152 295		
**	1 748 727		30 144	1 778 871	204 296	121 452		2 104 619		

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		7 437
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		67 223
Total		74 660

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) : 01/01/2019 au 29/02/2020			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2020.. (total col. 9 + total col. 10) 10	2 179 279	- de l'exercice 2020.. 10	14 358 979
- de l'exercice précédent 10	1 819 395	- de l'exercice précédent 10	6 952 332
Nom et qualité du signataire M NGUYEN DUHAMEL Patrick DAF		À Rennes , le 01042020	
		Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Nom de l'établissement		SAS QUARON SAS		
N° d'identification (SIRET)		3 0 1 2 5 2 8 7 0 0 0 1 4 4	Exercice social	2020
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
<b>TOTAL (2)</b>				
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
<b>TOTAL (3)</b>				
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
<b>TOTAL (4)</b>				
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B			(1) – [(2)+(3)+(4)]	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



**REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE**  
Au titre de l'année N

2069RCI

**SAS QUARON SAS**  
301252870 IS1

29/02/2020

<b>Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case</b>		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
SAS QUARON SAS 3 Rue de la Buhotière BP 89152 35091 Rennes FR 301252870	PME au sens communautaire	

**I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

**Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)**

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

**II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
CIR - CI En faveur de la recherche	208 302

**Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM**

**PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts )**

--

**III – CAS PARTICULIERS**

Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	

**Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.**

**IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX**

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Cegid Group



**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES  
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION  
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres  
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01012019

ET CLOS LE 29022020

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme) SAS QUARON SAS

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impôts.gouv.fr](http://www.impôts.gouv.fr).

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
3 Rue de la Buhotière BP 89152 Saint Jacques de la Lande 35091 Rennes FR	

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

*Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.*

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

**La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.**

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

**Arrondis fiscaux :** Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

À Rennes	, le 01042020
Signature	
Nom et qualité du signataire	M NGUYEN DUHAMEL Patrick DAF



## Procès-verbal des Décisions de l'Associé Unique en date du 12 mai 2020

### APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 29 FEVRIER 2020

Le 12 mai 2020 à 14 heures, à Rennes,

La société Quaron Beteiligungsgesellschaft GmbH, société à responsabilité de droit allemand au capital de 25.000 euros, dont le siège social est à Bielefeld 33609 – Am Stadtholz 37, immatriculée au RCS de Bielefeld sous le numéro HRB6 43610, dument représentée par Monsieur Peter Stockmeier,

Ladite société étant associé unique de la société QUARON.

Après avoir rappelé que :

- la société KPMG, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée accusé réception en date du 30 Avril 2020 est absente et excusée.
- que les représentants du Comité d'entreprise ont été valablement informés en application des dispositions de l'article L 2323-67 alinéa 3 du Code du travail de la tenue de la présente délibération.  
Les représentants du comité d'entreprise sont absents et excusés.
- que l'associé unique a pu valablement satisfaire à son droit d'information préalable à la présente décision en conformité des dispositions statutaires,
- que le conseil de surveillance réuni ce jour, préalablement à la présente délibération, n'a pas émis d'observation sur les comptes de l'exercice clos le 29 février 2020 arrêtés par le Président.

A pris, les décisions suivantes conformément aux dispositions de l'article L.227-1 al.2 du code de commerce et de l'article 17 des statuts, en vertu desquels les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés par les dispositions du code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées pluripersonnelles sont exercés par l'associé unique dans les sociétés par actions simplifiées unipersonnelles.

L'Associé Unique déclare qu'il a eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, le droit de communication, selon les dispositions statutaires. Il signale que tous les documents soumis à la délibération ont été, en outre, communiqués au comité d'entreprise, qui n'a présenté aucune observation à la suite de cette communication.

L'Associé Unique rappelle alors l'ordre du jour :

1. Rapport de gestion du Président de Quaron SAS sur l'exercice clos le 29 février 2020,
2. Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce,
3. Approbation des comptes annuels et mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
4. Affectation du résultat,
5. Mandats des Commissaires aux Comptes,
6. Questions diverses,
7. Pouvoirs pour les formalités.

Puis, l'Associé Unique prend connaissance des comptes annuels arrêtés par le président. Lecture est également donnée du rapport de gestion du Président de Quaron SAS.

Puis, il est donné lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

A l'issue de cette phase de lecture, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes.

#### **PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES**

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président de Quaron SAS, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos et après avoir entendu la lecture de ces rapports, approuve :

- ces rapports,
- l'inventaire,
- les comptes annuels de l'exercice clos à savoir : le bilan, le compte de résultat et son annexe pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 29 février 2020

tels qu'ils lui ont été présentés. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les comptes annuels arrêtés à cette date faisant apparaître au titre de l'exercice clos le 29 février 2020 un bénéfice net comptable de 8.737.924,17 €.

L'Associé Unique prend acte que la société n'a engagé aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal de l'exercice relevant de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, et que des amendes non déductibles fiscalement de 15.556 € ont été payées en cours d'exercice.



## DEUXIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, prend acte que les conventions anciennes précédemment approuvées se sont poursuivies sur l'exercice et qu'aucune nouvelle convention n'a été mise en place durant l'exercice.

## TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique, approuvant la proposition du Président de Quaron SAS et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 29 février 2020 se soldent par un bénéfice net comptable de 8.737.924,17 €, décide d'affecter le bénéfice de la période ainsi qu'il suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 8.737.924,17 €

Affectation :

- Aux associés à titre de dividendes, la somme de 0,00 €

- Le solde, soit la somme de ..... 8.737.924,17 €  
étant affecté au poste d'autres réserves

=====      =====  
TOTAUX ..... 8.737.924,17 € 8.737.924,17 €

Compte tenu de l'incertitude concernant l'évolution de la situation de trésorerie en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, aucun dividende ne sera versé à l'associé unique au titre du résultat de l'exercice clos le 29 février 2020.

### Rappel des distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31/12/2018	3.636.360,00 €			
31/12/2017	2.181.816,00 €			
31/12/2016	2.121.210,00 €			

#### **QUATRIEME RESOLUTION – MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

L'associé unique prend acte de l'expiration des mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant à l'issue de la prise des présentes décisions.

L'Associé Unique décide :

- de renouveler le mandat de KPMG SA (775 726 417 RCS Nanterre) en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices qui expirera lors de la réunion de l'associé unique ou de l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes qui seront clos le 28 février 2026, et
- de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant, puisque cela n'est plus obligatoire depuis la promulgation de la loi Sapin II et que les statuts de Quaron ne l'exigent pas.

#### **CINQUIEME RESOLUTION - QUITUS**

L'Associé Unique donne quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé au Président de Quaron SAS. Il donne pour le même exercice quitus au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission.

#### **SIXIEME RESOLUTION - POUVOIRS**

Les décisions de l'Associé Unique seront publiées conformément aux textes en vigueur. A cet effet, tous pouvoirs sont conférés au président de la société avec faculté pour lui de déléguer ses pouvoirs. Plus généralement, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales requises.

Fait à RENNES

Le 12 mai 2020



Pour la société Quaronbeteiligungsgesellschaft Gmbh  
Associé unique  
Son représentant légal  
Monsieur Peter Stockmeier

# Quaron S.A.S.

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice de 14 mois clos le 29 février 2020

Quaron S.A.S.

3 rue de la Buhotière - Z.I. La Haie des Cognets

35136 Saint-Jacques-de-la-Lande

*Ce rapport contient 24 pages*

Référence : PS-202-08

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417

## Quaron S.A.S.

Siège social : 3 rue de la Buhotière - Z.I. La Haie des Cognets - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande

Capital social : € 9 232 314

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 14 mois clos le 29 février 2020

A l'attention de l'Associée unique,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associée Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Quaron S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 29 février 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés aux aspects environnementaux, telles que décrites dans la note 9 de l'annexe « Provisions pour risques et charges », ainsi que dans la note 22 de l'annexe « Aspects environnementaux ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 27 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associée unique appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 30 avril 2020

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Prashant Shah  
Associé

		Au 29/02/20			Au 31/12/18	
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net	Variation
♦ CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ						-
ACTIF IMMOBILISE	♦ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>5.061.567</b>	<b>1.338.649</b>	<b>3.722.918</b>	<b>3.137.903</b>	<b>18,64%</b>
	Frais d'établissement	94.628	40.954	53.674	75.703	(29,10%)
	Frais de recherche et développement	23.818	23.692	127	1.929	(93,44%)
	Concessions et brevets	1.897.824	243.516	1.654.308	1.033.343	60,09%
	Fonds commercial <sup>(1)</sup>	1.785.523		1.785.523	1.785.523	
	Autres immobilisations incorporelles	1.054.883	1.030.486	24.397	31.299	(22,05%)
	Avances et acomptes	204.889	0	204.889	210.106	(2,48%)
	♦ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>38.591.992</b>	<b>19.805.592</b>	<b>18.786.400</b>	<b>18.154.187</b>	<b>3,48%</b>
	Terrains	2.671.536	829.692	1.841.845	1.822.651	1,05%
	Constructions	10.724.289	3.615.833	7.108.456	4.956.385	43,42%
	Installations techniques	9.028.763	4.292.856	4.735.907	2.805.238	68,82%
	Autres immobilisations corporelles	14.564.000	11.067.211	3.496.790	3.828.278	(8,66%)
	Immobilisations en cours	1.594.062		1.594.062	4.732.295	(66,32%)
	Avances et acomptes	9.341	0	9.341	9.341	0,00%
	♦ IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES <sup>(2)</sup>	<b>7.103.257</b>	<b>51.271</b>	<b>7.051.986</b>	<b>11.502.897</b>	<b>(38,69%)</b>
	Participations évaluées par mise en équivalence					-
	Autres participations	1.796.629	51.271	1.745.358	3.294.012	(47,01%)
Créances rattachées à des participations					-	
Autres titres immobilisés					-	
Prêts	5.302.732		5.302.732	8.205.013	(35,37%)	
Autres immobilisations financières	3.896		3.896	3.872	0,60%	
<b>TOTAL I</b>	<b>50.756.816</b>	<b>21.195.512</b>	<b>29.561.304</b>	<b>32.794.987</b>	<b>(9,86%)</b>	
ACTIF CIRCULANT	♦ STOCKS ET EN-COURS	<b>11.557.886</b>	<b>115.762</b>	<b>11.442.124</b>	<b>12.562.662</b>	<b>(8,92%)</b>
	Matières premières et autres approvisionnements	481.867		481.867	485.910	(0,83%)
	En-cours de production de biens					-
	En-cours de production de services					-
	Produits intermédiaires et finis					-
	Marchandises	11.076.019	115.762	10.960.257	12.076.752	(9,24%)
	♦ AVANCES ET ACOMPTE	<b>223.583</b>		<b>223.583</b>	<b>260.555</b>	<b>(14,19%)</b>
	♦ CRÉANCES <sup>(3)</sup>	<b>27.823.974</b>	<b>93.393</b>	<b>27.730.581</b>	<b>15.894.019</b>	<b>74,47%</b>
	Clients et comptes rattachés	2.911.793	93.393	2.818.401	1.388.147	103,03%
	Autres créances	24.912.180		24.912.180	14.505.872	71,74%
	Capital souscrit appelé non versé					-
♦ DIVERS	<b>1.324.182</b>		<b>1.324.182</b>	<b>1.600.056</b>	<b>(17,24%)</b>	
Valeurs mobilières de placement					-	
Disponibilités	1.324.182		1.324.182	1.600.056	(17,24%)	
♦ CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE <sup>(3)</sup>	<b>249.724</b>		<b>249.724</b>	<b>109.876</b>	<b>127,28%</b>	
<b>TOTAL II</b>	<b>41.179.350</b>	<b>209.155</b>	<b>40.970.196</b>	<b>30.427.169</b>	<b>34,65%</b>	
RÉGUL.	♦ CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES					-
♦ PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS					-	
♦ ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF					-	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>91.936.166</b>	<b>21.404.666</b>	<b>70.531.499</b>	<b>63.222.155</b>	<b>11,56%</b>	

**BILAN AU 29 FEVRIER 2020 (en euros)**

		Au 29/02/20	Au 31/12/18	Variation
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	♦ CAPITAL, dont capital versé :	9.232.314	9.232.314	
	♦ PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT	28.212	28.212	
	♦ ÉCARTS DE RÉÉVALUATION, dt d'équivalence			-
	:			
	♦ RÉSERVES	7.876.120	6.091.188	29,30%
	Réserve légale	923.232	923.232	
	Réserves statutaires ou contractuelles			-
	Réserves réglementées			-
	Autres réserves	6.952.888	5.167.956	34,54%
	♦ REPORT A NOUVEAU			-
♦ <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>8.737.924</b>	<b>5.421.292</b>	<b>61,18%</b>	
♦ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	100.000	100.000		
♦ PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			-	
<b>TOTAL I</b>	<b>25.974.571</b>	<b>20.873.007</b>	<b>24,44%</b>	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	♦ PRODUIT DES ÉMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS			-
	♦ AVANCES CONDITIONNÉES			-
<b>TOTAL II</b>			-	
<b>PROV. RISQUES CHARGES</b>	♦ PROVISIONS POUR RISQUES			-
	♦ PROVISIONS POUR CHARGES	1.642.387	1.632.488	0,61%
<b>TOTAL III</b>	<b>1.642.387</b>	<b>1.632.488</b>	<b>0,61%</b>	
<b>DETTES (1)</b>	♦ EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES			-
	♦ AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES			-
	♦ EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (2)	2.543.923	3.900.371	(34,78%)
	♦ EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS (3)	1.911.071	1.033.598	84,90%
	♦ AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN-COURS			-
	♦ DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	<b>22.261.345</b>	<b>21.403.674</b>	<b>4,01%</b>
	♦ DETTES FISCALES ET SOCIALES	7.445.630	5.713.666	30,31%
	♦ DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	909.375	1.053.283	(13,66%)
♦ AUTRES DETTES	<b>7.843.199</b>	<b>7.612.069</b>	<b>3,04%</b>	
<b>RÉGUL</b>				
♦ PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (1)			-	
<b>TOTAL IV</b>	<b>42.914.542</b>	<b>40.716.660</b>	<b>5,40%</b>	
♦ ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF			-	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>70.531.499</b>	<b>63.222.155</b>	<b>11,56%</b>	
(1) Dont dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	41.508.498			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque				
(3) Dont emprunts participatifs				

	Au 29/02/20	Au 31/12/18	Variation	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION <sup>(1)</sup></b>	♦ VENTES DE MARCHANDISES	194.930.654	163.148.924	19,48%
	♦ PRODUCTION VENDUE DE BIENS			-
	♦ PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	3.784.935	2.876.442	31,58%
	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>198.715.590</b>	<b>166.025.366</b>	<b>19,69%</b>
	dont à l'exportation : 3.208.259			
	♦ PRODUCTION STOCKÉE			-
♦ PRODUCTION IMMOBILISÉE			-	
♦ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	46.349		-	
♦ REP. SUR AMORT. ET PROV., TRANSFERTS DE CHARGES	347.385	990.735	(64,94%)	
♦ AUTRES PRODUITS	269.934	253.951	6,29%	
<b>TOTAL I</b>	<b>199.379.258</b>	<b>167.270.053</b>	<b>19,20%</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION <sup>(2)</sup></b>	♦ ACHATS DE MARCHANDISES	129.004.276	116.531.051	10,70%
	♦ VARIATION DE STOCK	1.124.743	(1.339.090)	183,99%
	♦ ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPRO.	6.249.150	5.331.349	17,22%
	♦ VARIATION DE STOCK	4.043	(34.320)	111,78%
	♦ AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	24.939.724	19.981.305	24,82%
	♦ IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	2.131.779	1.800.833	18,38%
	♦ SALAIRES ET TRAITEMENTS	13.979.430	10.816.862	29,24%
	♦ CHARGES SOCIALES	5.184.275	4.623.035	12,14%
	♦ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3.729.624	2.636.368	41,47%
	Sur immobilisations } dotations amortissements	3.568.630	2.577.867	38,43%
	Sur actif circulant : } dotations aux provisions	8.644	8.900	(2,87%)
	Pour risques et charges : } dotations aux provisions	152.350	49.600	207,16%
	♦ AUTRES CHARGES	271.457	392.386	(30,82%)
	<b>TOTAL II</b>	<b>186.618.501</b>	<b>160.739.778</b>	<b>16,10%</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>12.760.757</b>	<b>6.530.274</b>	<b>68,16%</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	♦ PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS <sup>(3)</sup>	923	668	38,19%
	♦ PROD. AUTRES VAL. MOBILIERES ET CREANCES DE L'A.I. <sup>(3)</sup>			-
	♦ AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS <sup>(3)</sup>	156.636	181.808	(13,85%)
	♦ REP. SUR PROVISIONS. ET TRANSFERTS DE CHARGES		10.059	ns
	♦ DIFFÉRENCES POSITIVES DE CHANGE	114	51	125,17%
	♦ PRODUITS NETS SUR CESSIONS DES V.M.P.			-
<b>TOTAL V</b>	<b>157.673</b>	<b>192.585</b>	<b>(18,13%)</b>	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	♦ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			-
	♦ INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	69.082	61.910	11,58%
	♦ DIFFÉRENCES NÉGATIVES DE CHANGE	158	273	(42,01%)
	♦ CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE V.M.P.			-
<b>TOTAL VI</b>	<b>69.240</b>	<b>62.183</b>	<b>11,35%</b>	
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>88.433</b>	<b>130.402</b>	<b>(32,18%)</b>	
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (1 + 2 + III - IV)</b>	<b>12.849.189</b>	<b>6.660.676</b>	<b>92,91%</b>	
<b>PRODUITS EXCEPT.</b>	♦ SUR OPÉRATIONS DE GESTION	812.541	995.727	(18,40%)
	♦ SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	2.670.577	1.220.157	118,87%
	♦ REP. SUR PROVISIONS. ET TRANSFERTS DE CHARGES	2.125.541	1.723.208	23,35%
	<b>TOTAL VII</b>	<b>5.608.659</b>	<b>3.939.093</b>	<b>42,38%</b>
<b>CHARGES EXCEPT.</b>	♦ SUR OPÉRATIONS DE GESTION	102.224	122.270	(16,39%)
	♦ SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	3.250.712	1.607.528	102,22%
	♦ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	129.972	258.615	(49,74%)
	<b>TOTAL VIII</b>	<b>3.482.907</b>	<b>1.988.414</b>	<b>75,16%</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>2.125.752</b>	<b>1.950.679</b>	<b>8,97%</b>	
♦ PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)	1.889.252	1.012.559	86,58%	
♦ IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	4.347.765	2.177.504	99,67%	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>205.145.590</b>	<b>171.401.731</b>	<b>19,69%</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>196.407.666</b>	<b>165.980.439</b>	<b>18,33%</b>	
<b>5. RÉSULTAT (bénéfice ou perte)</b>	<b>8.737.924</b>	<b>5.421.292</b>	<b>61,18%</b>	

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Président le 27 mars 2020

Ils sont organisés comme suit :

### SOMMAIRE

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2 - CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES.....	7
3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	7
4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	8
5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	9
6 - STOCKS ET EN-COURS.....	10
7 - CREANCES D'EXPLOITATION.....	10
8 - CAPITAUX PROPRES.....	11
9 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	12
10 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	12
11 - COMPTES DE REGULARISATION.....	13
12 - VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	13
13 - CHARGES DE PERSONNEL.....	14
14 – RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	15
15 - IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	16
16 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES.....	17
17 - ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES.....	17
18 - IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE.....	17
19 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	18
20 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	18
21 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	18
22 - ASPECT ENVIRONNEMENTAUX.....	19

## **1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissements et de présentation des comptes annuels définis par le Code du Commerce et le décret 83.1020 du 29.11.83.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

La société applique depuis le 1er janvier 2002 les dispositions du règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation relatif aux Passifs.

Il est fait application des règlements ANC 2014-03, 2015-06 et 2016-07.

### **1.1 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif selon les critères suivants : valeur d'apport ou d'acquisition.

Le fonds commercial reçu en apport en 1979 n'est pas amorti.

Le fonds de commerce Solvadis acquis en octobre 2005 n'est pas amorti.

Les marques ne sont pas amorties

Les dépenses liées aux études réalisées en vue d'obtenir des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) pour les produits relevant de la réglementation « Biocides » sont immobilisées et amorties sur la durée de l'AMM.

Les amortissements des autres immobilisations incorporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur utilisation, et qui n'excèdent pas 5 ans.

### **1.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

En ce qui concerne les immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même, ce coût n'inclut pas les frais financiers sur les emprunts contractés pour leur financement.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements économiques sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation fiscale en vigueur.

Ces durées d'amortissements révisées sont principalement les suivantes (Durée d'utilisation en années)

Constructions	40
Installations techniques et agencements	5 à 25
Matériels & outillages	5 à 15
Mobilier de Bureau	5 à 10
Emballages	1 à 3

### **1.3 Immobilisations financières**

Les autres créances immobilisées sont évaluées à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### **1.4 Stocks et en-cours**

Les stocks et en-cours sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production moyen.

Le coût de production des stocks et en-cours n'inclut pas les intérêts de capitaux empruntés pour son financement.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### **1.5 Conversion des éléments en devises**

Les liquidités immédiates en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture. Les écarts résultant de cette conversion sont directement comptabilisés en résultat de l'exercice.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes "écarts de conversion" au bilan pour les devises n'entrant pas dans le champ de la zone euro et au compte de résultat pour les devises euros.

Les pertes latentes donnent lieu le cas échéant à la constitution de provisions pour risques (note 9) passées en charges de l'exercice, à l'exception de celles concernant des opérations faisant par ailleurs l'objet d'une couverture de change.

### **1.6 Impôts sur les sociétés**

La société devra s'acquitter d'un impôt sur les sociétés de 4.347.765 €.

La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice est diminuée du crédit d'impôt recherche obtenu au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 208.302 €.

## 2 - CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Permanence des méthodes comptables sur l'année 2019-2020.

## 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.1 Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Libellé	Au 29 Février 2020			31-déc-18
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Frais recherches & Dvpt	118.447	64.646	53.801	77.631
Concessions & brevets	45.748	0	45.748	34.831
Dossier AMM Biocides	1.852.076	243.516	1.608.560	998.512
Fonds commercial (note3,2)	1.785.523	0	1.785.523	1.785.523
Autres	1.259.772	1.030.486	229.286	241.405
<b>Total</b>	<b>5.061.567</b>	<b>1.338.649</b>	<b>3.722.918</b>	<b>3.137.903</b>

3.2 Le fonds commercial est composé des montants suivants :

	29-fév-20	31-déc-18
Eléments du fonds de commerce Solvadis	1.471.478	1.471.478
Eléments du fonds de commerce reçu en apport	314.045	314.045
<b>Total</b>	<b>1.785.523</b>	<b>1.785.523</b>

Le fonds de commerce n'est pas amorti. Quaron réalise un test de dépréciation (« impairment test ») chaque année, consistant à comparer la valeur comptable du fonds commercial avec sa valeur d'inventaires, évaluée en fonction de l'EBITDA généré par la société, pour s'assurer que la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur comptable.

Ce test de dépréciation est appliqué selon les modalités définies à l'article 214-15 du règlement ANC n° 2015-06 relatif au Plan comptable général.

**3.3 La variation des valeurs nettes des immobilisations incorporelles** au cours de l'exercice 2019-2020 est détaillée ci-après :

Libellé	Frais recherches & Dvpt	Concessions & Brevets	Fonds commercial	Autres	Valeur nette totale
Au 31 décembre 2018	77.631	1.033.344	1.785.523	241.405	3.137.903
Frais immobilisés	0	0	0	0	0
Acquisitions externes	0	10.917	0	771.467	782.384
Transfert	0	752.247	0	-752.247	0
Cessions	0	0	0	188	188
Amortissements nets	23.830	142.199	0	31.152	197.182
Dotation provision	0		0	0	0
<b>Au 29 février 2020</b>	<b>53.801</b>	<b>1.654.308</b>	<b>1.785.523</b>	<b>229.286</b>	<b>3.722.918</b>

**4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**4.1 La variation des valeurs nettes des immobilisations** au cours de l'exercice 2019-2020 corporelles s'analyse comme suit :

Libellé	Terrains & Constructions	Matériel & outillages	Autres	Valeur nette totale
Au 31 décembre 2018	6.779.036	2.805.238	8.569.913	18.154.187
Acquisitions	77.300	433.041	5.495.378	6.005.719
Transfert	2.633.209	2.180.725	-4.813.934	0
Cessions	0	27.204	2.991.224	3.018.428
Amortissements nets	539.244	655.894	1.159.940	2.355.079
<b>Au 29 février 2020</b>	<b>8.950.301</b>	<b>4.735.907</b>	<b>5.100.193</b>	<b>18.786.400</b>

**4.2 La valeur brute des immobilisations corporelles** n'inclut pas de frais financiers à la clôture de l'exercice 2019-2020 (note 1.2).

## 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

**5.1 La variation des valeurs nettes des immobilisations financières** au cours de l'exercice 2019-2020 a été la suivante :

Libellé	Titres	Prêts	Autres	Valeur nette totale
Au 31 décembre 2018	3.294.012	8.205.013	3.872	11.502.897
Acquisitions de titres	0	0	23	23
Cessions	1.548.654	2.902.280	0	4.450.934
Remboursements reçus	0	0	0	0
Dotations & reprises provisions	0	0	0	0
<b>Au 29 février 2020</b>	<b>1.745.358</b>	<b>5.302.732</b>	<b>3.896</b>	<b>7.051.986</b>

a/ Titres

Le total au 29/02/2020 de 1.745.358 euros correspond à :

- 100 % des parts de la société LUBRO SAS soit 1.732.345 €, correspondant à la valeur d'acquisition des titres le 21/11/2016
  - Capital Social 500.000 €
  - Quote-part du capital détenu 100 %
  - CA HT 2019-2020 6.462.201 €
  - Résultat 2019-2020 83.202 €
- Le reste correspond à divers titres pour 64.284 € dépréciés pour 51.271 €.

b/ Prêts

Le montant de 5.302.732 € au 31/12/2019 correspond au prêt de 5.300.000 € accordé à Quaron Beteiligung GmbH (maison-mère de Quaron SAS) et à un prêt de 2.732 € accordé au GIC.

Les intérêts annuels sur ces prêts ont été reçus.

Au 29/02/2020, le prêt accordé à Quaron Beteiligung GmbH est un prêt à long terme. Le taux d'intérêt sur ce prêt est Euribor 3M + 2.5%. Un remboursement est intervenu en 2019 pour 2.900.000 € et devrait se terminer en 2022.

c/ Autres immobilisations financières

Elles sont essentiellement représentées par un dépôt auprès de La Poste pour 2.000 € et Total pour 1.568 €.

## 6 - STOCKS ET EN-COURS

6.1 **Les stocks** se décomposent ainsi :

Libellé	Au 29 Février 2020			Au 31 décembre 2018
	Brut	Provisions	Net	Net
Minéral	6.143.359	25.155	6.118.203	6.537.674
Solvants	3.411.229	34.265	3.376.965	3.936.297
Fabrication	730.339	12.194	718.145	842.579
Spécialités	791.093	43.350	747.743	763.173
Emballages perdus	481.867	798	481.069	482.939
<b>Total</b>	<b>11.557.886</b>	<b>115.762</b>	<b>11.442.125</b>	<b>12.562.662</b>

6.2 **La variation des provisions pour dépréciation des stocks** s'analyse comme suit :

Libellé	Dotations	Reprises	Net
Minéral	0	-301	301
Solvants	0	-2.983	2.983
Fabrication	0	0	0
Spécialités	0	-2.791	2.791
Emballages perdus	0	-2.173	2.173
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>-8.248</b>	<b>8.248</b>

## 7 - CREANCES D'EXPLOITATION

7.1 **Les créances clients** (hors clients Groupe et clients douteux) sont cédées à BPCE Factor et leur montant, net des avances versées par BPCE, apparaît à la ligne « autres créances » pour 23.834.857 €.

Les effets en portefeuille et effets remis à l'encaissement s'élèvent à 1.769.700 € au 29/02/2020 (1. 235.084 € au 31/12/2018) et sont inclus dans les créances clients cédées à BPCE Factor.

7.2 **Aucune créance** d'exploitation n'est à échéance de plus d'un an.

Il n'y a pas de comptes courants avec les sociétés détenues par Quaron SAS.

7.3 **Crédits consentis aux dirigeants**

Conformément à l'article L225.43 du code du commerce, aucune avance ni aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants de la société.

#### 7.4 La variation des provisions pour dépréciation des créances se détaille comme suit :

Libellé	Clients	Autres	Total
Dotations	8.644	0	8.644
Reprises	7.126	0	7.126
<b>Variation nette</b>	<b>1.519</b>	<b>0</b>	<b>1.519</b>

Les créances clients sont dépréciées de la totalité des montants non couverts par l'assurance crédit

### 8 - CAPITAUX PROPRES

#### 8.1 La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2019-2020 a été la suivante :

Libellé	Capital social	Prime, réserve, report, résultat	Provisions règlementées	Capitaux Propres
Au 31 décembre 2018	9.232.314	11.640.693	0	20.873.007
Réduction de capital	0	0	0	0
Augmentation capital	0	0	0	0
Rep. prov règlementée	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	-3.636.360	0	-3.636.360
Résultat de l'exercice	0	8.737.924	0	8.737.924
Subventions d'investissement	0	0	0	0
<b>Au 29 février 2020</b>	<b>9.232.314</b>	<b>16.742.257</b>	<b>0</b>	<b>25.974.571</b>

#### 8.2 Capital social

A la clôture de l'exercice 2019-2020, le capital social est composé de 404 040 actions ordinaires d'une valeur de 22,85 € chacune.

#### 8.3 Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

Le résultat comptable avant impôt est de 13.085.689 € pour l'exercice 2019-2020 déterminé comme suit :

Libellé	2019-2020	2018
Résultat net de l'exercice	8.737.924	5.421.292
Impôts sur les sociétés	4.347.765	2.177.504
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>13.085.689</b>	<b>7.598.796</b>
Résultat hors incidence des évaluations dérogatoires (avant impôts)	13.085.689	7.598.796

## 9 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les variations des provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

Nature des provisions	Début exercice	Dotations exercice	Reprises exercice	Fin exercice	Dont utilisation
Pensions & Obligations	45.577	70.330	0	115.907	0
Impôts	0	0	0	0	0
Destructions de déchets	113.045	82.020	48.825	146.240	4.325
Litiges	271.532	65.873	117.728	219.677	38.528
Environnement	826.647	0	4.571	822.077	4.571
Personnel	375.687	64.099	101.300	338.486	36.699
<b>TOTAL</b>	<b>1.632.488</b>	<b>282.322</b>	<b>272.423</b>	<b>1.642.387</b>	

Les provisions pour risques et charges concernent :

- L'environnement qui se décompose comme suit :
  - o Rapport Tauw pour le site de Rennes (750.000 €).
  - o Devis de dépollution pour le site de Niort (63.937 €)
  - o Bassin de rétention Formerie (8.140 €)
- Des litiges clients pour 219.677 €.
- Une provision pour l'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite pour 115.907 €. En 2019, Quaron a versé 150.000 € sur un contrat d'assurance souscrit auprès de BNP PARIBAS/CARDIF afin de couvrir les futures indemnités de fin de carrière de ses salariés. La provision de 115.907 € représente la différence entre l'engagement théorique actualisé de 820.239 € et le solde du contrat IFC chez BNP PARIBAS.
- La destruction de déchets 146.240 €
- La provision pour le personnel concerne les médailles du travail pour 276.907 € et des risques prudhommaux pour 61.579 €.

## 10 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Un emprunt a été contracté auprès de LCL pour 1.700.000 € en Novembre 2016, remboursable sur 5 ans. Le taux de cet emprunt est de 0,45%/an.

Un emprunt a été contracté auprès de la BPGO pour 4.000.000 € en Juillet 2017, remboursable sur 5 ans. Le taux de cet emprunt est de 0,45%/an. Il a été mis en place afin de financer l'acquisition de la société LUBRO SAS.

### 10.1 Dettes auprès d'établissements de crédit :

Libellé	Au 1/1/19	Augmentation	Cession	Au 29/02/20
Emprunt	3.900.371	0	1.356.447	2.543.923
Intérêts courus	0	0	0	0
Découverts bancaires	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3.900.371</b>	<b>0</b>	<b>1.356.447</b>	<b>2.543.923</b>

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice : 396.914,07 € au LCL et 931.467,10 € à la BPGO

## 10.2 Dettes financières diverses :

Libellé	Au 1/1/19	Augmentation	Cession	Au 29/02/20
Dépôts & cautionnements	21.039	780	0	21.819
Fonds de participation et intéressement	1.012.559	1.889.252	1.012.559	1.889.252
Comptes courants	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1.033.598</b>	<b>1.890.032</b>	<b>1.012.559</b>	<b>1.911.071</b>

A l'exception de l'emprunt auprès de la BPGO et de LCL, aucune dette n'est à échéance de plus d'un an.

## 11 - COMPTES DE REGULARISATION

### 11.1 Les produits à recevoir et les charges à payer rattachés,

Pour leur présentation bilan aux postes de créances et de dettes concernés sont les suivants :

ACTIF		PASSIF	
Rubriques	Produits à recevoir	Rubriques	Charges à payer
Immobilisations financières	0	Dettes financières	0
Clients et comptes rattachés	0	Dettes fournisseurs	649.781
Autres créances	120.972	Dettes fiscales et sociales	4.834.086
		Autres dettes	425.643

### 11.2 Charges et produits constatés d'avance

La nature des principales composantes de ces comptes de régularisation est précisée ci-dessous :

	Charges	Produits
- Exploitations	249.724	0
- Financiers	0	0
- Exceptionnels	0	0
<b>Total au 29/02/20</b>	<b>249.724</b>	<b>0</b>
Total au 31/12/18	109.876	0

## 12 - VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Par marchés géographiques :

	2019-2020	2018
France	195.507.331	163.364.380
Etranger	3.208.259	2.660.986
<b>TOTAL</b>	<b>198.715.590</b>	<b>166.025.366</b>

## 13 - CHARGES DE PERSONNEL

### 13.1 Répartition du personnel

A la clôture de l'exercice 2019-2020, les effectifs atteignaient 285 personnes, contre 266 au 31/12/18.

L'effectif est réparti de la façon suivante :

	Personnel Salarié (1)	Personnel mis à disposition
Cadres	45	0
Agents de maîtrise	109	0
Employés (2)	39	0
Ouvriers	92	0
<b>TOTAL</b>	<b>285</b>	<b>0</b>

(1) hors longues maladies non rémunérées en février 2020

(2) dont 9 contrats d'apprentissage et 2 contrats de professionnalisation

### 13.2 Les charges de personnel

L'engagement relatif aux indemnités de départ à la retraite du personnel s'élève à 820.239 €. Le calcul de cet engagement est fait sur la base de l'évaluation actuarielle mise à jour fin décembre 2019 avec un taux d'inflation et un taux d'actualisation retenus respectivement à 1,0% et 0,5%.

Cet engagement est couvert d'une part par un contrat d'assurance spécifique pour un montant de 704.332 € et par une provision pour indemnités de fin de carrière de 115.907 € constatée au passif du bilan au 29/02/2020.

Une provision de 276.907 € figure au bilan de la société, correspondant à l'engagement actualisé lié aux primes pour médailles du travail.

Trois provisions pour risques liés au personnel sont constituées à fin février 2020 pour un total de 61.579 €.

Les charges de personnel comprennent une provision au titre de la participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise (y compris le forfait social). Le montant total de la participation pour l'exercice 2019-2020 se monte à 1.889.252 €.

### 13.3 Rémunérations des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes d'administration et de direction ne sont pas divulguées car cela reviendrait à donner indication des rémunérations individuelles.

Les principaux éléments expliquant le résultat exceptionnel sont les suivants :

Détail des produits et charges exceptionnels	Charges	Produits
<b>Sur opération de gestion</b>	<b>102.224</b>	<b>812.541</b>
- <b>Ajustements clients</b>		
Indemnités transactionnelles	19.336	
Rfa non établies		
Soldes créditeurs clients non remboursés	5.384	192.697
- <b>Ajustements Fournisseurs</b>		
Litige fournisseur		120.000
Vente matériels occasions		
- <b>Ajustements Divers</b>		
Amendes et pénalités	15.556	
Emballages	58.601	499.708
Divers		
<b>Sur opération en capital</b>	<b>3.250.712</b>	<b>2.670.577</b>
<b>Valeur nette éléments actif cédés</b>		
Titres QSO	1.248.654	1.549.694
Emballages (ventes constatées)	93.511	1.115.740
Déclassement 1000L	1.901.942	
Circularisation Emballages	305	5.143
Divers	6.299	
<b>Sur dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>129.972</b>	<b>2.125.541</b>
<b>Provisions pour risques</b>		
Environnement		4.571
Personnel	64.099	101.300
Impôts		
Clients litiges	65.873	117.728
<b>Transfert de charges</b>		
Emballages 1000L mis en perdu		1.901.942
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>2.125.752</b>

## 15 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

### 15.1 Résultat courant après impôts

La répartition du montant global des impôts sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

	Impôt			Résultat net	
	Théorique	Report déficit.	Dû	Théorique	Comptable
Résultat courant	12.849.189	0	0	12.849.189	12.849.189
Charges & produits exceptionnels	2.125.752	0	0	2.125.752	2.125.752
IS	4.347.765	0	0	4.347.765	4.347.765
<b>Total</b>	<b>19.322.706</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19.322.706</b>	<b>19.322.706</b>

### 15.2 Situation fiscale latente

Nature	BASES			IMPOTS		
	Au 01/01/19	Variations nettes	Au 29/02/20	Au 01/01/19 (Créances en + / Dettes en -)	Variations nettes (Produits en+ /Charges en-)	Au 29/02/20 (Créances en + / Dettes en -)
- Provisions						
Organic	235.336	47.206	282.542	78.437	15.734	94.171
Stocks	124.010	-8.248	115.762	41.333	-2.749	38.583
Environnement	-77.480	-4.571	-82.050	-25.824	-1.523	-27.347
Personnel	-29.311	66.512	37.201	-9.769	22.168	12.399
- Déficits	0	0	0	0	0	0
- Participation	1.012.559	876.693	1.889.252	337.486	292.202	629.688
Sous-total	1.265.114	977.593	2.242.707	421.663	325.832	747.494
<b>Variations des mvts</b>	<b>1.265.114</b>	<b>977.593</b>	<b>2.242.707</b>			
<b>Produit fiscal futur net</b>				<b>421.663</b>	<b>325.832</b>	<b>747.494</b>

### 15.3 Reports déficitaires

Il n'y a plus de déficits fiscaux reportables.

## 16 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Les comptes de la société comprennent les opérations réalisées avec des entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidé. Ces opérations, de nature commerciale (et financière) sont incluses aux conditions habituelles du marché dans le cadre normal des activités de la société.

Client LUBRO SAS	110.216
Client Quaron Beteiligung	0
Fournisseur LUBRO SAS	17.486
Emballages Consignés LUBRO	0
Prêt Quaron Beteiligung	5.300.000

## 17 - ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

**17.1 Les engagements hors bilan** sont constitués comme suit :

En cas d'accident majeur sur le site de Rennes, la société dispose d'une caution donnée par Atradius d'un montant de 358 455 euros, pour faire face aux coûts des premières mesures liées aux conséquences d'un tel accident. Cette caution a été mise en place en 2011 en remplacement de la caution bancaire précédemment donnée par ING.

L'arrêté préfectoral du 30 Décembre 2013 modifié le 6 Février 2017 et le 27 Novembre 2019 concernant l'autorisation d'exploitation du site d'Arnas impose à Quaron de constituer les garanties financières prévues par l'article R-516-1 du code l'environnement qui s'élèvent désormais à 1.548.827 euros. Ces garanties ont été constituées initialement en Janvier 2014 via deux actes de cautionnement émis par la société Atradius, qui ont été renouvelés par un acte de cautionnement unique en Décembre 2019.

### 17.2 Provisions pour risques

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

## 18 - IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société suivante établit des comptes consolidés, dans lesquels les comptes annuels ci-dessus sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale :

- Dénomination sociale : QUARON BETEILIGUNG GmbH.
- Siège social : BIELEFELD (Allemagne)
- Forme : Société à responsabilité limité
- Capital social : 25.000 €



## 19 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires afférents à la certification des comptes figurant au compte résultat de l'exercice est de 47.892,50 euros.

## 20 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2019-2020 de 14 mois a été marqué par une hausse des volumes vendus par Quaron de 71,000 tonnes par rapport à l'année 2018, passant de 343,000 tonnes à 414,000 tonnes (+21%) et notre CA a augmenté de 33 MEUR à 199 MEUR (+20%). A durée d'exercice comparable, la progression a été de 15,000 tonnes en volumes et de 4 MEUR en CA, venant principalement des sites d'Haubourdin, d'Arnas et de la division Hygiène et Désinfection.

La marge brute de Quaron a connu une croissance de 16,8 MEUR, passant de 45,5 MEUR à 62,3 MEUR (+37%), le taux de marge moyen ayant fortement augmenté par rapport à l'année 2018. Notre résultat d'exploitation est ainsi passé de 6,530 KEUR en 2018 à 12,761 KEUR en 2019-20 (14 mois).

En Juillet 2019, Quaron a cédé à la société Oqema les titres de la société QSO International qu'elle avait achetés en Septembre 2018. Simultanément le groupe Stockmeier a pris le contrôle à 100% de Quaron, en rachetant la participation de 50% qu'Oqema détenait dans Quaron via la holding Quaron GmbH. La revente des titres de QSO International a généré une plus-value de 0,3 MEUR pour Quaron.

Quaron a obtenu l'autorisation de mettre en service 8 cuves de stockage de chimie minérale sur le site d'Arnas, par arrêté préfectoral du 14 Août 2019, pour les produits de présentant pas de risques de mélanges incompatibles. Il reste 4 cuves qui ne sont pas encore mises en service, dans l'attente d'un accord avec la DREAL sur un dispositif « MMRI » (mesures de maîtrise des risques instrumentées) prévenant le risque de mélanges incompatibles.

Les études relatives à l'implantation d'un nouveau site Quaron sur la plateforme pétrochimique de Carling se sont poursuivies en 2019, et Quaron devrait déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au premier trimestre 2020.

## 21 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise sanitaire du coronavirus qui frappe la France depuis le mois de mars 2020 est source de risques et d'opportunités pour Quaron. D'une part l'activité de la société peut être remise en cause pour des raisons d'absentéisme du personnel, mais d'autre part la demande en produits d'hygiène et de désinfection a fortement augmenté. Quaron a mis en place son plan de continuité d'activité et adapté son organisation afin de :

- Protéger au mieux son personnel du risque de contamination
- Poursuivre son activité dans des conditions normales de sécurité
- Assurer la sécurité de ses installations, toutes classées SEVESO

Le démarrage du nouvel ERP, qui était prévu au premier semestre 2020, a été repoussé au quatrième trimestre, car la crise du coronavirus rend impossible la formation des utilisateurs et le déploiement du logiciel.

En date du 1<sup>er</sup> Avril 2020, M. Bruno Lafabrègue a démissionné de son mandat de Président de Quaron. Le Conseil de Surveillance a nommé M. Patrick Nguyen-Duhamel en qualité de Président à compter de cette date.

## 22 - ASPECT ENVIRONNEMENTAUX

Depuis Novembre 2018, tous les sites de Quaron SAS sont désormais certifiés ISO 9001 et ISO 14001 par la société de certification Dekra.

Le passif actuel en provisions pour risques et charges s'élève à 822.077 euros.  
Il concerne la dépollution des sites suivants :

a/ Site de Rennes : 750.000 euros

Ce montant est destiné à couvrir les coûts de traitement au cas où la dépollution de ce site viendrait à être exigée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (sites en activité).  
L'évaluation de cette provision est basée sur une étude réalisée par un cabinet d'experts environnementaux  
Aucun calendrier pour la dépollution de ce site n'existe actuellement, puisqu'il est en activité.

b/ Site de Niort : 63.937 euros

La rénovation du site a eu lieu lors de l'année 2007 et les travaux de dépollution ont été commencés : plus de 236 K€ ont déjà été dépensés pour dépolluer le site et repris sur la provision initiale de 300 K€.  
L'activité sur le site de Niort a pleinement démarré début 2008.  
L'estimation des coûts totaux de dépollution reste inchangée.

b/ Site de Formerie : 8.140 euros

Solde de la provision qui concerne le nettoyage du bassin de rétention.